

14 avril 2022

La Région Hauts-de-France organise une cellule de crise régionale pour apporter des solutions aux maraîchers touchés par la tempête Eunice

En février dernier, la tempête Eunice a lourdement touché les exploitations et infrastructures des maraîchers des Hauts-de-France. La Région et Marie-Sophie Lesne, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche ont souhaité réunir l'Etat, les collectivités, les intercommunalités, les élus et toutes les parties prenantes ce jeudi 14 avril, afin de venir en aide à ces maraîchers, menacés dans leur survie économique.

Une cellule de crise régionale pour trouver des solutions d'accompagnement

Suite au passage de la tempête Eunice, une centaine de maraîchers a été touchée avec 100 000 mètres carré de serres détruites, représentant 1 million d'euros de dégâts matériels et 1 million de perte de chiffre d'affaire.

Face à cette situation extrême qui met en danger la pérennité des exploitations, la Région Hauts-de-France, en accord avec la filière a pris l'initiative d'organiser une cellule de crise régionale ce jeudi 14 avril. L'Etat et ses services décentralisés, les collectivités et notamment les départements, les intercommunalités du territoire, les banques, les assurances, la Mutualité Sociale Agricole (MSA) et les élus ayant marqué leur soutien aux maraîchers ont ainsi été conviés au Siège de Région. Cette réunion avait pour but de sensibiliser l'ensemble des partenaires à la prise de conscience de l'urgence de la situation et de mettre en place des dispositifs réactifs et forts pour aider ces maraîchers à passer l'année.

La Région étudie les différentes possibilités pour venir en aide aux maraîchers

Dans la difficulté suite aux dégâts causés par la tempête Eunice, les maraîchers n'ont cessé de demander de l'aide pour leur survie et celle de leur activité. L'Etat a annoncé qu'une procédure de calamité agricole devait aboutir afin d'indemniser la filière. Cette indemnisation est essentielle pour remettre sur pied les exploitations. Dans l'attente du résultat de la procédure actuellement en cours, la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) a annoncé l'arbitrage prochain sur la création d'une enveloppe spécifique d'aide à la trésorerie. De son côté la Région a annoncé qu'elle proposerait aux prochaines instances la modification du Pass'Agri filières et l'adaptation exceptionnelle de son fonds d'avance remboursable pour permettre aux maraîchers de réinvestir très vite dans leurs outils de production. La discussion a permis de dégager un sujet autour de l'assurance.

Il faudra travailler spécifiquement pour cette filière qui dépend beaucoup de débouchés locaux. A ce titre, la Région en appelle particulièrement à la solidarité des territoires, des intercommunalités et des communes pour que les commandes à ces agriculteurs soient confortées et amplifiées.

Un nouveau point sera fait le 10 mai à 14h afin de poursuivre les discussions.



« La filière maraîchère, souvent installée sur de petites surfaces ne bénéficiant que modestement du soutien du premier pilier de la Politique agricole commune (PAC) est une filière de nature fragile. Or, nous y tenons beaucoup car elle est un acteur majeur dans nos stratégies d'approvisionnement local pour nos cantines scolaires et pour les habitants. Il est donc impératif de lui venir en aide lorsque les aléas climatiques tels que la tempête Eunice viennent la mettre en péril. Je compte sur tous les acteurs et les territoires pour se mobiliser à nos côtés et aider ces maraîchers à passer cette année difficile. », Marie-Sophie Lesne, Vice-présidente en charge de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la pêche.

CONTACTS PRESSE

Peggy Collette - El Hamdi – Chef du service presse : peggy.collette@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 38 / 06 75 93 38 28
Clémence Biat – Attachée de presse : clemence.biat@hautsdefrance.fr – 03 74 27 48 04 / 07 88 15 93 35